Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise & Employés 19 février 2019

Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsa-total.org

Tours de passe-passe sur les excédents de prévoyance !

Au périmètre du Socle social commun SSC, **les régimes des prévoyances santé et lourde (décès, invalidité) sont excédentaires depuis plusieurs années**. Des négociations sont en cours pour notamment définir les conditions de redistribution des excédents ainsi accumulés.

D'importants excédents dans la prévoyance santé …

Les excédents accumulés par le régime santé des salariés s'élèvent au minimum à 8,7 M€ (net de toutes charges) au 31/12/2018 pour 15 200 adhérents.

Pour une redistribution d'excédents, deux solutions sont a priori possibles :

1 - Une baisse notable de cotisations sur une durée courte (6 mois par exemple),

2 - Une baisse légère de cotisations jusqu'à épuisement des excédents.

La solution 2 a le mérite de stabiliser les cotisations jusqu'à l'épuisement des réserves, mais a le défaut de **dissimuler subtilement l'économie que réaliserait l'employeur par la seule baisse de cotisations**. En effet, les cotisations annuelles sont financées à 36 % par le salarié et 64 % par l'employeur.

… dont l'employeur veut le retour dans sa poche …

En 2013, une redistribution d'excédents a déjà eu lieu. **L'employeur avait alors accepté** non seulement la baisse de cotisations sous la forme de la solution 1, mais aussi **de rétrocéder intégralement sur le bulletin de paie les économies qu'il réalisait sur sa part de réduction de cotisation**. Les organisations syndicales avaient unanimement signé un tel accord. L'employeur considérait alors qu'une fois versée au régime santé, sa part de cotisations revenait définitivement aux salariés.

Le SICTAME est le seul à défendre la rétrocession par l'employeur du gain qu'il tire d'une redistribution d'excédents de cotisations santé.

Pour un salarié Famille, l'enjeu est non seulement une baisse directe de sa part de cotisation de 300 € (frais et charges inclus) mais aussi d'un gain (net de cotisations sociales salarié / employeur) sur bulletin de paie de 192 €. Pour un salarié Isolé, les montants sont à diviser par 2.

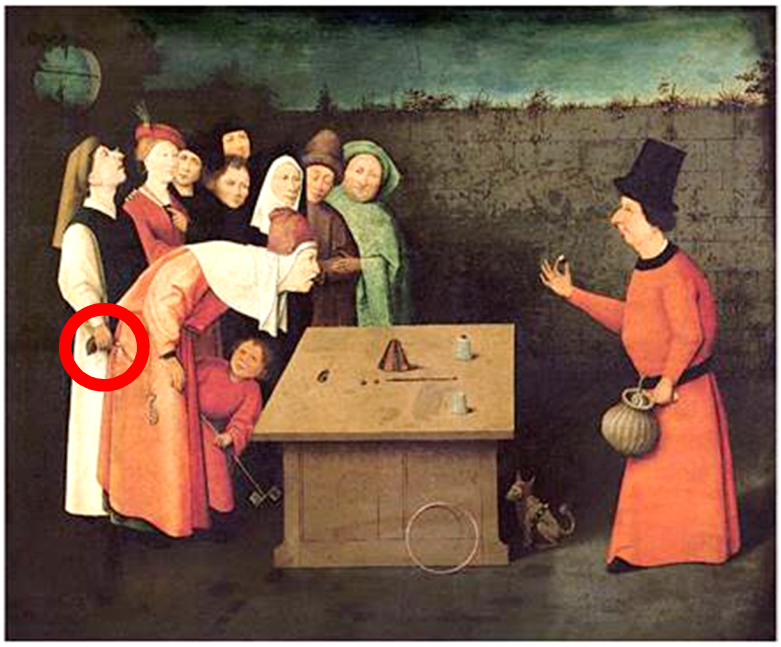

La direction s'y refuse !

Cherche-t-elle à se refaire de la distribution des 1 500 € de supplément d'intéressement en conservant dans sa poche les 436 € par salarié Famille ?

Les représentants de la RH cherchent-ils une réduction « en douceur » de la masse salariale afin de bénéficier individuellement d'actions gratuites ou de *boosts* de carrière ?

L'apathie des autres organisations syndicales est peu compréhensible. Pour quelle raison ? Or, l'enjeu de leur inaction dépasse celui de la prévoyance santé.

… et la perspective de renouveler l'opération pour la prévoyance lourde

La même problématique va très bientôt apparaître pour les importants excédents de prévoyance lourde (14,9 M€ immédiatement redistribuables). Soit, **pour chaque salarié, 655 € dans la poche du Groupe**.

Le partage sans le buzz de communication n'est pas une valeur du Groupe

Cet accaparement par l'employeur ne s'arrête pas aux excédents de prévoyance mais frappe également les réductions de charges fiscales dont le Groupe bénéficie.

Par exemple, depuis le 1/1/2019, **le taux de forfait social de 20 %, a été annulé sur l'intéressement des filiales de moins de 250 salariés. Les filiales TGS** (hors TGITS) **et TACS économisent ainsi environ 1,3 M€ par an de forfait social sur 1 100 salariés**.

De même, **a été ramené de 20 à 10 % le taux de forfait social sur les abondements** à tous les versements et souscriptions vers l'**actionnariat salarié. Pour le Groupe en France, cette réduction fiscale représente 1,7 M€ par an**.

Comment peut-on demeurer silencieux sur l'absence de partage de ces aubaines pour le Groupe ?

SICTAME UNSA

Suivez nous sur :
http://www.sictame-unsa-total.org/fr
Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à :
holding-amont.sictame-unsa-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

1. Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.76.33)
2. Pau Bureau F16 CSTJ (05.59.83.59.21)
3. Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
4. Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)